

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020



Tous les conseillers présents, sauf Anne Fleitz (qui donne procuration à Isabelle Marchal)

1-Bois et forêts :

Le conseil municipal revoit le règlement défini en 2016 sans y apporter de modification.

Dates pour les affouages à venir :

- inscription en mairie au plus tard le lundi 09 novembre 2020 pour chaque affouagiste.
- le tirage au sort des lots aura lieu le vendredi 18 décembre 2020 à 18h30 en présence des affouagistes.
- pas d'abattage à faire par les affouagistes cet hiver, juste les têtes des arbres abattus par l'ONF seront à faire.
- le façonnage des houppiers et tiges abattues se fera à partir du 04/01/2021.

Tarif : maintenu à 7 euros le stère.

2- Travaux de voiries :

Le conseil municipal décide de faire appel à MMD54 pour monter le dossier technique administratif afin par la suite de faire réaliser les travaux par l'entreprise qui sera retenue, et de monter un dossier pour les travaux à réaliser sur les ponts de la route de Francheville.

3- CC2T et Service de l'eau :

Pour l'année 2020, la relève annuelle se fera la première quinzaine de novembre ; un conseiller municipal passera et la relève se fera sur tablette fournie par la CC2T avec prise de photo du compteur. Tous les abonnés devront laisser accès pour la relève.

Divers :

- GRTgaz a fait appel à l'ONF pour procéder aux travaux d'entretien des bandes de servitudes au dessus des canalisations de gaz haute pression – début des travaux 15 septembre 2020.
- Crise sanitaire : rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est interdit (autre que professionnel). Le port du masque et le lavage régulier des mains restent en vigueur dès que la distanciation d'un mètre ne peut être respectée.

AUTRES INFOS

Le service de l'eau et assainissement de la CC2T, qui a compétence dans les deux domaines depuis début 2020, a envoyé deux factures distinctes :

- une facture pour le règlement de l'assainissement 2019 (sur la base de la consommation d'eau 2019 de la dernière facture communale reçue début 2020) ; certains abonnés ont été facturés à tort (maisons en assainissement autonome) et ont reçus par la suite une annulation de facture (1).
- Une facture d'acompte eau et assainissement pour l'année 2020, basée sur moitié de la consommation 2019 ou sur le relevé que chaque abonné était invité à fournir en juin dernier. Cette facture d'acompte est une application stricte de la loi.

Le prix de l'eau 2020 reste le même, soit 1.60 € le m³, le montant total de la facture augmente du fait de la facturation assainissement sur le même document.

Pour toute réclamation sur l'eau et l'assainissement, tout abonné s'adresse au service dédié de la CC2T.

(1) Si la facture initiale était déjà payée, la somme versée sera déduite de la prochaine facture, ou pourra être remboursée sur demande.

Crise sanitaire Covid-19 : se référer en temps réel aux décisions préfectorales relayées dans la presse ou sur le site internet de la préfecture de meurthe-et-moselle.

+++++

COMMUNICATION DES COMPTE-RENDUS :

Les comptes-rendus et décisions du conseil sont mis en ligne sur le site de la commune, ainsi que les autres informations et communications utiles diverses issues d'autres administrations (ou les liens vers les sites dédiés). Ils sont aussi à l'affichage en mairie.

A compter de novembre, le conseil municipal et la commission communication a pris la décision de mettre à disposition le compte-rendu en version papier uniquement sur demande en mairie.

HORAIRES DE MAIRIE AU PUBLIC A COMPTER DE NOVEMBRE : lundi de 14h30 à 18h00 et vendredi de 16h00 à 18h00